

---

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

---

*(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)*

**Édition du 11/12/2012**

---

## Sommaire du recueil des actes administratifs N° 2012 - 11

---

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir.*

### Conseil d'administration du 23/11/2012

CA 2012 - 23 : Approbation de procès-verbal.....	3
CA 2012 - 24 : Règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau.....	4
CA 2012 - 25 : Décision modificative n° 2 - 2012.....	5
CA 2012 - 26 : Ajustement du programme des AP/CP.....	6
CA 2012 - 27 : Rapport sur l'évolution des ressources et des charges (RERC).....	8
CA 2012 - 28 : Contingent 2013 des communes et des EPCI.....	9
CA 2012 - 29 : Tarifs 2013 des interventions payantes.....	11
CA 2012 - 30 : Modification de l'organigramme du SDIS 28.....	15
CA 2012 - 31 : Compte épargne-temps.....	17
CA 2012 - 32 : Taux de promotion - CAP nationale.....	18
CA 2012 - 33 : Indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires.....	19
CA 2012 - 34 : Tutorat d'apprentissage.....	20
CA 2012 - 35 : Organisation d'un concours de sapeurs-pompiers professionnels de 1ère classe.....	21
Réf. : SPV - 2012 - 1875 : Réengagement.....	23
Réf. : SPV - 2012 - 1878 : radiation des contrôles.....	24
Réf. : SPV - 2012 - 1879 : Nomination.....	25
Réf. : SPV - 2012 - 1898 : Intérim.....	26
Réf. : SPV - 2012 - 1899 : Intérim.....	27

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 23 : Approbation de procès-verbal

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>M. Albéric de MONTGOLFIER</del>		M. Marc GUERRINI	<del>M. Eric GERARD</del>
<del>M. Michel BOISARD</del>	M. Laurent LECLERGO	<del>M. François HUWART</del>	<del>M. Jean-François PICHERY</del>
M. Charles BONISSOL	<del>Mme Danièle MASSOT</del>	M. Jacky JAULNEAU	<del>M. Dominique DOUSSET</del>
M. Michel DEPREZ	<del>M. Daniel FRARD</del>	<del>M. Dominique LEBLOND</del>	<del>M. Jean-François MANCEAU</del>
M. Jean-Pierre GABORIAU	<del>M. Jacques LEMARE</del>	<del>M. Nicolas PILLEUX</del>	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	<del>M. Gérard FOURRE</del>	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	<del>M. Philippe RUHLMANN</del>	M. Claude TEROUINARD	<del>Mme Elisabeth FROMONT</del>
<del>M. Jean-Pierre GORGES</del>	M. Michel TEILLEUX		

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, ~~médecin colonel SERRANO~~, et les membres de la CATSIS :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>Commandant ACHARD</del>	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	<del>Lieutenant BELTRAO</del>
Adjudant-chef CHERON	<del>Sergent-chef QUERU</del>	<del>Sergent-chef DILLENSEGER</del>	

**Au titre de l'Union départementale :** ~~Lieutenant Emmanuel DUPONT.~~

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

**le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2012.**

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 24 : Règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>M. Albéric de MONTGOLFIER</del>		M. Marc GUERRINI	<del>M. Eric GERARD</del>
<del>M. Michel BOISARD</del>	<del>M. Laurent LECLERCQ</del>	<del>M. François HUWART</del>	<del>M. Jean-François PICHERY</del>
M. Charles BONISSOL	<del>Mme Danièle MASSOT</del>	M. Jacky JAULNEAU	<del>M. Dominique DOUSSET</del>
M. Michel DEPREZ	<del>M. Daniel FRARD</del>	<del>M. Dominique LEBLOND</del>	<del>M. Jean-François MANCEAU</del>
M. Jean-Pierre GABORIAU	<del>M. Jacques LEMARE</del>	<del>M. Nicolas PILLEUX</del>	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	<del>M. Gérard FOURRE</del>	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	<del>M. Philippe RUHLMANN</del>	M. Claude TEROUINARD	<del>Mme Elisabeth FROMONT</del>
<del>M. Jean-Pierre GORGES</del>	M. Michel TEILLEUX		

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, ~~médecin colonel SERRANO~~, et les membres de la CATSIS :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>Commandant ACHARD</del>	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	<del>Lieutenant BELTRAO</del>
Adjudant-chef CHERON	<del>Sergent-chef QUERU</del>	<del>Sergent-chef DILLENSEGER</del>	

**Au titre de l'Union départementale :** ~~Lieutenant Emmanuel DUPONT.~~

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la modification des articles 8, 34 et 51 du règlement intérieur du conseil d'administration et du bureau et adopte le nouveau règlement intérieur joint en annexe.

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 25 : Décision modificative n° 2 - 2012

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

**Titulaires**

~~M. Albéric de MONTGOLFIER~~  
~~M. Michel BOISARD~~  
M. Charles BONISSOL  
M. Michel DEPREZ  
M. Jean-Pierre GABORIAU  
M. Didier GARNIER  
M. Christian GIGON  
~~M. Jean Pierre GORGES~~

**Suppléants**

~~M. Laurent LECLERCQ~~  
~~Mme Danièle MASSOT~~  
~~M. Daniel FRARD~~  
~~M. Jacques LEMARE~~  
~~M. Gérard FOURRE~~  
~~M. Philippe RUHLMANN~~  
M. Michel TEILLEUX

**Titulaires**

M. Marc GUERRINI  
~~M. François HUWART~~  
M. Jacky JAULNEAU  
~~M. Dominique LEBLOND~~  
~~M. Nicolas PILLEUX~~  
Mme Françoise RAMOND  
M. Claude TEROUINARD

**Suppléants**

~~M. Eric GERARD~~  
~~M. Jean-François PICHERY~~  
~~M. Dominique DOUSSET~~  
~~M. Jean-François MANCEAU~~  
M. Claude JONNIER  
~~Mme Elisabeth FROMONT~~

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, ~~médecin colonel SERRANO~~, et les membres de la CATSIS :

**Titulaires**

~~Commandant ACHARD~~  
Adjudant-chef CHERON

**Suppléants**

Capitaine LECUIROT  
Sergent-chef QUERU

**Titulaires**

Lieutenant PREVOTAT  
Sergent-chef DILLENSEGER

**Suppléants**

~~Lieutenant BELTRAO~~

**Au titre de l'Union départementale :** ~~Lieutenant Emmanuel DUPONT.~~

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

**le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 – 2012 jointe en annexe.**

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 26 : Ajustement du programme des AP/CP

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>M. Albéric de MONTGOLFIER</del>		M. Marc GUERRINI	<del>M. Eric GERARD</del>
<del>M. Michel BOISARD</del>	<del>M. Laurent LECLERCQ</del>	<del>M. François HUWART</del>	<del>M. Jean-François PICHERY</del>
M. Charles BONISSOL	<del>Mme Danièle MASSOT</del>	M. Jacky JAULNEAU	<del>M. Dominique DOUSSET</del>
M. Michel DEPREZ	<del>M. Daniel FRARD</del>	<del>M. Dominique LEBLOND</del>	<del>M. Jean-François MANCEAU</del>
M. Jean-Pierre GABORIAU	<del>M. Jacques LEMARE</del>	<del>M. Nicolas PILLEUX</del>	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	<del>M. Gérard FOURRE</del>	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	<del>M. Philippe RUHLMANN</del>	M. Claude TEROUINARD	<del>Mme Elisabeth FROMONT</del>
<del>M. Jean-Pierre GORGES</del>	M. Michel TEILLEUX		

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, ~~médecin colonel SERRANO~~, et les membres de la CATSIS :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>Commandant ACHARD</del>	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	<del>Lieutenant BELTRAO</del>
Adjudant-chef CHERON	<del>Sergent-chef QUERU</del>	<del>Sergent-chef DILLENSEGER</del>	

**Au titre de l'Union départementale :** ~~Lieutenant Emmanuel DUPONT.~~

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la révision des CP 2012 des AP ci-dessous :

- AP09CSCI – TRAVAUX CS CI 2009 : - 300 000 € sur la réhabilitation du CS Lucé
- AP11BATI07 – PROGRAMME CS CI 2011 : - 100 000 € sur la construction du CS Courville
- AP12BATI08 – GROSSES REPARATIONS 2012 : + 20 000 € au titre des opérations diverses 2012.

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Colonel Dominique VANDENHOVE

Autorisations de programme et crédits de paiement (€)

Décision modificative n° 2 2012

N° et intitulé de l'A.P	Année création	AP						CP													
		Pour mémoire AP voté (y compris ajustement)	Crédits ouverts BP 2012	Révision BS 2012	Révision proposée DM2 2012	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs à l'exercice	Crédits de paiement ouverts BP 2012	Révision BS 2012	Révision proposée DM2 2012	Reste à financer au delà de l'exercice 2012										
<b>AP/CP EN COURS</b>																					
<b>Programme immobilier SDIS/ CG</b>																					
AP20 - OPERATIONS GLOBALISEES	2003	1 758 500,00				1 758 500,00	1 694 166,80														64 333,20
AP01 - CONSTRUCTION CSP CHARTRES CHAMPHOL	2003	20 000 000,00				20 000 000,00	753 055,38					4 000 000,00									18 246 944,62
AP21 - OPERATIONS GLOBALISEES	2004	1 983 000,00		-600 000,00		1 383 000,00	1 173 222,29														209 777,71
AP27 - OPERATIONS GLOBALISEES	2005	1 357 000,00				1 357 000,00	502 120,18					150 000,00									679 879,82
AP32 - OPERATIONS GLOBALISEES	2006	1 705 000,00				1 705 000,00	946 623,44					250 000,00									608 376,56
AP35 - OPERATIONS GLOBALISEES	2007	1 750 000,00				1 750 000,00	1 074 225,50					30 000,00									665 774,50
AP40 - GROSSES REPARATIONS	2008	2 700 000,00		-2 300 000,00		400 000,00															400 000,00
AP09BAT1 - GROSSES REPARATIONS 2009	2009	450 000,00				450 000,00	447 279,11														2 720,89
<b>AP09CS CI - TRAVAUX CS/CI 2009</b>	2009	1 500 000,00		100 000,00		1 600 000,00	4 004,43					600 000,00									-300 000,00
AP09BAT03 - EXTENSION DE NOGENT LE ROTROU	2009	350 000,00				350 000,00	282 892,69					30 000,00									52 107,31
AP10BAT04 - GROSSES REPARATIONS 2010	2010	300 000,00				300 000,00	296 284,30														3 715,70
AP10BAT05 - PROGRAMME CS CI 2010	2010	850 000,00		10 000,00		860 000,00	125 305,26					630 000,00									94 694,74
AP11BAT06 - GROSSES REPARATIONS 2011	2011	300 000,00				340 000,00	256 938,41					80 000,00									33 061,59
<b>AP11BAT07 - PROGRAMME CS CI 2011</b>	2011	1 350 000,00				1 350 000,00						300 000,00									-100 000,00
AP12BAT09 - PROGRAMME CS CI 2012	2012		1 150 000,00			1 150 000,00						30 000,00									1 075 000,00
<b>AP12BAT08 - GROSSES REPARATIONS 2012</b>	2012		300 000,00			300 000,00						250 000,00									20 000,00
<b>Matériel, informatique, transmissions et véhicules</b>																					
AP41 - ACQUISITION DE 2 FSR	2008	511 100,00				511 100,00	161 073,22					332 349,26									17 677,52
AP09MAT01 VESTES D'INTERVENTION	2009	533 500,00				533 500,00	427 422,60					106 000,00									77,40
AP10VEH03 - ACQUISITION DE 5NSAV	2010	459 000,00				459 000,00	93 874,03					345 644,00									19 481,97
AP10VEH04 - ACQUISITION DE 2VSR	2010	152 500,00				152 500,00	51 811,14					100 224,80									464,06
<b>AP CLOTURÉES SUR L'EXERCICE</b>																					
AP34 - RENOUVELLEMENT PROGICIELS GF/RH	2007	360 000,00		-196 212,22		163 787,78	163 787,78														0,00
AP11VEH06 - ACQUISITION DE 4NSAV	2011	440 000,00		-440 000,00		0,00	0,00														0,00
<b>TOTAL</b>		<b>38 809 600,00</b>	<b>1 490 000,00</b>	<b>-3 426 212,22</b>	<b>0,00</b>	<b>36 873 387,78</b>	<b>8 454 086,56</b>	<b>7 234 218,06</b>	<b>-3 185 000,00</b>	<b>-380 000,00</b>	<b>24 750 085,16</b>										

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 27 : Rapport sur l'évolution des ressources et des charges (RERC)

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Étaient présents avec voix délibérative :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Albéric de MONTGOLFIER		M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	M. Laurent LECLERCQ	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	Mme Danièle MASSOT	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Daniel FRARD	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Jacques LEMARE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Gérard FOURRE	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	M. Philippe RUHMANN	M. Claude TEROUINARD	Mme Élisabeth FROMONT
M. Jean-Pierre GORGES	M. Michel TEILLEUX		

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Étaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, médecin colonel SERRANO, et les membres de la CATSIS :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLENGER	

**Au titre de l'Union départementale :** Lieutenant Emmanuel DUPONT.

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte du rapport relatif à l'évolution des ressources et des charges.

**Perspectives 2013, principaux éléments :**

FONCTIONNEMENT	
DEPENSE	RECETTE (hors contributions des collectivités)
+ 0,9 % dépenses de personnel (-) 0,5 % charges à caractère général (frais de fonctionnement SDIS, gestion immobilière)	Reprise du résultat 2012, résultat estimé : 1 850 000 € (chiffre susceptible d'évoluer en fonction de l'exécution budgétaire d'ici à la fin de l'année)
INVESTISSEMENT	
DEPENSE	RECETTE
Construction CSP Chartres-Champhol : 7 000 000 € Projet gestion individuelle : 540 500 €	Emprunt : 7 000 000 € (financement CSP) Fonds d'aide à l'investissement « FAI » : 90 000 €

**Contributions des collectivités :**

En raison du contexte économique national, les collectivités sont confrontées à une dégradation structurelle de leurs finances. Pour l'année 2013, le niveau des contributions sera maintenu à celui voté pour 2012.

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 28 : Contingent 2013 des communes et des EPCI

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Albéric de MONTGOLFIER		M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	M. Laurent LECLERCQ	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	Mme Danièle MASSOT	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Daniel FRARD	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Jacques LEMARE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Gérard FOURRE	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	M. Philippe RUHLMANN	M. Claude TEROUINARD	Mme Elisabeth FROMONT
M. Jean-Pierre GORGES	M. Michel TEILLEUX		

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, médecin colonel SERRANO, et les membres de la CATSIS :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLESEGER	

**Au titre de l'Union départementale :** Lieutenant Emmanuel DUPONT.

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve :

- les modalités de répartition et d'actualisation des contributions des communes et des EPCI pour 2013 :

$$\text{Contribution} = (50 \% A) \times (B/C) + (50 \% A) \times (F/G)$$

A = contingent de l'ensemble des communes et EPCI pour une année donnée.

B = potentiel fiscal 2010 de la commune ou de l'EPCI

C = potentiel fiscal 2010 de l'ensemble des communes et EPCI d'Eure-et-Loir

F = population DGF N-1 de la commune ou de l'EPCI

G = population DGF N-1 de l'ensemble des communes et EPCI d'Eure-et-Loir

La contribution d'un EPCI est égale à la somme des contributions qui auraient été acquittées par les communes membres de l'EPCI séparément.

- la progression de 0 % entre 2012 et 2013

	Juillet 2011	Juillet 2012	Progression maximale (autorisée par le CGCT)	Progression adoptée
Indice des prix*	121,94	124,22	+1,87 %	0 %

\* indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages, INSEE série 4018 E.

- les contributions, pour l'année 2013, figurant dans le tableau joint en annexe.

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 29 : Tarifs 2013 des interventions payantes

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Albéric de MONTGOLFIER		M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	M. Laurent LECLERCQ	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	Mme Danièle MASSOT	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Daniel FRARD	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Jacques LEMARE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Gérard FOURRE	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	M. Philippe RUHLMANN	M. Claude TEROUINARD	Mme Elisabeth FROMONT
M. Jean-Pierre GORGES	M. Michel TEILLEUX		

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, médecin colonel SERRANO, et les membres de la CATSIS :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLESEGER	

**Au titre de l'Union départementale :** Lieutenant Emmanuel DUPONT.

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte, pour l'année 2013, les tarifs ci-dessous :

**1 - Participation par forfait :**

	Remarques	2012	2013
❶ Déplacement pour ouverture de porte sans danger imminent	En cas de circonstances exceptionnelles	113 €	115 €
❷ Déplacement pour inondation due à une défectuosité de l'installation	Intervention inférieure à 1 heure	94 €	96 €
	Par heure supplémentaire	69 €	70 €
Déplacement pour intervention sur nids d'insectes	Hors domaine public	59 €	60 €
Déplacement pour ascenseur bloqué	Hors urgence	193 €	197 €

❶ Ouvertures de porte sans danger imminent : Le conseil d'administration décide d'arrêter ce type d'intervention, sauf cas de circonstances exceptionnelles. Si un « cas de conscience » se présente, l'ouverture de porte sera alors payante et réalisée impérativement en présence des forces de l'ordre.

② Inondations consécutives à fuite d'eau : Les interventions des sapeurs-pompiers pour fuite d'eau avant compteur ne sont pas facturées.

La participation aux frais d'intervention prend en compte le déplacement des sapeurs-pompiers même si aucune opération n'est effectuée.

Il appartiendra au(x) bénéficiaire(s) de l'intervention des sapeurs-pompiers d'honorer la facture (conformément aux dispositions du CGCT), à charge pour ceux-ci de se retourner vers leur(s) assureur(s) ou l'(es) auteur(s) du sinistre.

Sauvetages d'animaux errants : cet item est supprimé de la liste des opérations à caractère payant, les animaux étant juridiquement considérés comme des biens. Or, il est dans les missions des services incendie de les protéger (art. L1424-2 du CGCT) et, par voie de conséquence, d'en assurer l'éventuel sauvetage.

## 2 - Participation pour les services de sécurité (en salle ou extérieur) :

1. Frais de personnel, par heure non fractionnée
  - 1 indemnité taux « sous-officier » par personne (avec facturation minimum de 3 indemnités et taux en vigueur selon la période : intervention / dimanche / nuit)
2. Frais de matériel, par déplacement  
(base : indemnité taux intervention à 100 % « sous-officier »)
  - VL, motopompe, embarcation ..... 5 indemnités
  - VSAV, VUD ..... 6 indemnités
  - Porteur d'eau ..... 7 indemnités
  - Engins spéciaux (EPA, CCGC...) ..... 8 indemnités

En outre, les organisateurs prennent en charge le(s) repas des personnels de sécurité présents entre 12h00 et 14h00 et/ou entre 18h30 et 20h30.

## 3 – Interventions diverses

Les interventions diverses présentant le caractère de service rendu par les sapeurs-pompiers sont facturées à l'heure.

1. Frais de personnel, par heure non fractionnée
  - Taux horaire correspondant au grade des intervenants, au taux en vigueur selon la période (jour, dimanche et nuit)
2. Frais de matériel, par heure  
(base : indemnité taux intervention à 100 % « sous-officier »)
  - VL, motopompe, embarcation ..... 5 indemnités
  - VSAV, VUD ..... 6 indemnités
  - Porteur d'eau ..... 7 indemnités
  - Engins spéciaux (EPA, CCGC...) ..... 8 indemnités

## 4 – Lignes spécialisées

Un certain nombre d'établissements recevant du public dispose d'un poste téléphonique d'urgence spécifique relié directement au centre opérationnel du SDIS. Tout appel provenant de ce type de poste aboutit sur du matériel spécifique au standard du CODIS et est traité prioritairement. Lors de la séance du 25 juin 1992, la commission administrative des services d'incendie et de secours a décidé que les sociétés bénéficiant de ce matériel participeraient au coût de maintenance du système qui leur était dédié.

Pour 2013, le tarif appliqué est : 300 € (tarif 2012 : 295 €).

## 5 – Interventions sur autoroutes

L'article L 1424-42 du CGCT précise que les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours sur le réseau routier et autoroutier concédé font l'objet d'une prise en charge par les sociétés concessionnaires.

L'arrêté du 7 juillet 2004 qui en découle fixe la tarification applicable en définissant 2 catégories d'interventions :

- interventions courantes
- interventions de longue durée et à caractère spécifique.

Les coûts forfaitaires et les coûts horaires des moyens doivent faire l'objet, chaque année, d'une réévaluation en fonction de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages FRANCE entière hors tabac) et les conditions de prise en charge sont déterminées par une convention entre les services départementaux d'incendie et de secours et les sociétés concessionnaires ».

Lors de sa séance du 14 décembre 2007, le bureau, à l'unanimité, a autorisé le président à signer avec la société Cofiroute la convention reconduite expressément relative aux modalités d'intervention des sapeurs-pompier sur le réseau autoroutier concédé, dans les conditions suivantes, à compter du 1er septembre 2006 :

Interventions courantes (base d'un coût unitaire forfaitaire)	2012	2013
Secours à personnes	398,29 €	405,73 €
Accidents de la circulation	502,04 €	511,43 €
Autres opérations	410,00 €	417,66 €
Interventions de longue durée à caractère spécifique (coût horaire des moyens engagés et de la durée de l'opération)	Coûts 2012	Coûts 2013
VSAB / VSAV	114,92 €	117,06 €
FPT - Véhicules incendie	204,16 €	207,98 €
Véhicules de secours routier ou FSR	150,61 €	153,42 €
VL / VLM / VTU	69,17 €	70,46 €
VPC	141,69 €	144,33 €
Autres	188,54 €	192,07 €

## 6 – Transports inter hospitaliers

Depuis le 1er juillet 2003, et conformément aux instructions du préfet, le SAMU ne demande plus aux sapeurs-pompier de réaliser des transports inter-hospitaliers non médicalisés. Seuls des transports inter-hospitaliers médicalisés peuvent être assurés par le SDIS, mais uniquement en cas de carences d'ambulanciers privés. Néanmoins, ces missions ne sont pas du ressort des sapeurs-pompier et entraînent des déplacements longs qui neutralisent de façon importante les moyens de secours (VSAV) et les personnels, principalement des sapeurs-pompier volontaires.

Pour 2013, les coûts suivants (forfait) sont appliqués :

- 1 170 € pour un T.I.H. dans le départemental (tarif 2012 : 1 150 €)
- 2 010 € pour un T.I.H. hors département (tarif 2012 : 1 975 €)

## 7 – Transports primaires pour carences d'ambulanciers hors médicalisation - SMUR

L'article L 1424-42 du CGCT indique que « les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours à la demande de la régulation médicale du centre 15, lorsque celle-ci constate le défaut de disponibilité des transporteurs sanitaires privés [...] font l'objet d'une prise en charge financière par les établissements de santé, sièges des services d'aide médicale d'urgence ».

Pour 2013, le coût forfaitaire de 113 € par intervention (arrêté ministériel du 20 mars 2012 modifiant celui du 30 novembre 2006) est appliqué. Si ce montant devait être modifié par voie réglementaire, il s'appliquera de plein droit.

## 8 – Jury d'examen SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes)

Lors de sa séance du 25 novembre 2011, le conseil d'administration a décidé de facturer la participation du SDIS 28 aux jurys d'examen SSIAP.

Pour 2013, les coûts suivants (forfait) sont appliqués :

- 407 € pour un jury d'examen SSIAP 1 / Agent de sécurité (tarif 2012 : 400 €)
- 509 € pour un jury d'examen SSIAP 2 / Chef d'équipe de sécurité (tarif 2012 : 500 €)
- 815 € pour un jury d'examen SSIAP 3 / Chef de service de sécurité (tarif 2012 : 800 €)

Le président ayant reçu délégation en la matière, signera les documents nécessaires y afférents (conventions, avenants...).

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 30 : Modification de l'organigramme du SDIS 28

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Albéric de MONTGOLFIER		M. Marc GUERRINI	M. Eric GERARD
M. Michel BOISARD	M. Laurent LECLERCQ	M. François HUWART	M. Jean-François PICHERY
M. Charles BONISSOL	Mme Danièle MASSOT	M. Jacky JAULNEAU	M. Dominique DOUSSET
M. Michel DEPREZ	M. Daniel FRARD	M. Dominique LEBLOND	M. Jean-François MANCEAU
M. Jean-Pierre GABORIAU	M. Jacques LEMARE	M. Nicolas PILLEUX	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	M. Gérard FOURRE	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	M. Philippe RUHLMANN	M. Claude TEROUINARD	Mme Elisabeth FROMONT
M. Jean-Pierre GORGES	M. Michel TEILLEUX		

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, médecin colonel SERRANO, et les membres de la CATSIS :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Commandant ACHARD	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	Lieutenant BELTRAO
Adjudant-chef CHERON	Sergent-chef QUERU	Sergent-chef DILLESEGER	

**Au titre de l'Union départementale :** Lieutenant Emmanuel DUPONT.

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le nouvel organigramme du SDIS 28 joint en annexe, auquel ont été apportées les modifications suivantes, tout en conservant les principes d'élaboration de l'organigramme validé le 10 février 2011 :

- Les postes auxquels étaient précédemment associés un grade minimum de lieutenant et un grade maximum de capitaine évoluent avec un grade minimum de lieutenant de 1ère classe et un grade maximum de capitaine.
- Les postes auxquels étaient précédemment associés un grade minimum de major et un grade maximum de lieutenant évoluent avec un grade minimum de lieutenant de 2ème classe et un grade maximum de lieutenant de 1ère classe.
- Les postes de chefs de salle permanents accessibles précédemment aux sapeurs-pompiers du grade de sergent à major, sont désormais associés à un grade minimum de lieutenant de 2ème classe et un grade maximum de lieutenant de 1ère classe.

Il est à noter que, durant la période transitoire de 7 ans et sur la base de l'article 8 du décret 2012-519 du 20 avril 2012, la DGSCGC autorise le maintien des sergents et des adjudants sur l'emploi de chef de salle sous réserve que leur affectation sur ce poste soit antérieure au 1er mai 2012, date d'application des décrets.

- Les grades de rédacteur principal et de rédacteur-chef apparaissant précédemment dans l'organigramme sont respectivement renommés rédacteur principal de 2ème classe et rédacteur principal de 1ère classe.
- Ajustement de forme de l'organigramme du service finances et comptabilité – Pôle administratif et financier.

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 31 : Compte épargne-temps

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>M. Albéric de MONTGOLFIER</del>		M. Marc GUERRINI	<del>M. Eric GERARD</del>
<del>M. Michel BOISARD</del>	<del>M. Laurent LECLERQ</del>	<del>M. François HUWART</del>	<del>M. Jean-François PICHERY</del>
M. Charles BONISSOL	<del>Mme Danièle MASSOT</del>	M. Jacky JAULNEAU	<del>M. Dominique DOUSSET</del>
M. Michel DEPREZ	<del>M. Daniel FRARD</del>	<del>M. Dominique LEBLOND</del>	<del>M. Jean-François MANCEAU</del>
M. Jean-Pierre GABORIAU	<del>M. Jacques LEMARE</del>	<del>M. Nicolas PILLEUX</del>	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	<del>M. Gérard FOURRE</del>	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	<del>M. Philippe RUHLMANN</del>	M. Claude TEROUINARD	<del>Mme Elisabeth FROMONT</del>
<del>M. Jean-Pierre GORGES</del>	<del>M. Michel TEILLEUX</del>		

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, ~~médecin colonel SERRANO~~, et les membres de la CATSIS :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>Commandant ACHARD</del>	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	<del>Lieutenant BELTRAO</del>
Adjudant-chef CHERON	<del>Sergent-chef QUERU</del>	<del>Sergent-chef DILLENSEGER</del>	

**Au titre de l'Union départementale :** ~~Lieutenant Emmanuel DUPONT.~~

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le SDIS à :

- continuer à utiliser les jours épargnés uniquement sous forme de congés,
- ne pas prendre en compte les types de repos compensateur tels que la récupération d'heures supplémentaires et la compensation d'astreintes ou d'obligations particulières de service.

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 32 : Taux de promotion – CAP nationale

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

**Titulaires**

~~M. Albéric de MONTGOLFIER~~  
~~M. Michel BOISARD~~  
M. Charles BONISSOL  
M. Michel DEPREZ  
M. Jean-Pierre GABORIAU  
M. Didier GARNIER  
M. Christian GIGON  
~~M. Jean Pierre GORGES~~

**Suppléants**

~~M. Laurent LECLERCQ~~  
~~Mme Danièle MASSOT~~  
~~M. Daniel FRARD~~  
~~M. Jacques LEMARE~~  
~~M. Gérard FOURRE~~  
~~M. Philippe RUHLMANN~~  
~~M. Michel TEILLEUX~~

**Titulaires**

M. Marc GUERRINI  
~~M. François HUWART~~  
M. Jacky JAULNEAU  
~~M. Dominique LEBLOND~~  
~~M. Nicolas PILLEUX~~  
Mme Françoise RAMOND  
M. Claude TEROUINARD

**Suppléants**

~~M. Eric GERARD~~  
~~M. Jean-François PICHERY~~  
~~M. Dominique DOUSSET~~  
~~M. Jean-François MANCEAU~~  
M. Claude JONNIER  
~~Mme Elisabeth FROMONT~~

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, ~~médecin colonel SERRANO~~, et les membres de la CATSIS :

**Titulaires**

~~Commandant ACHARD~~  
Adjudant-chef CHERON

**Suppléants**

Capitaine LECUIROT  
Sergent-chef QUERU

**Titulaires**

Lieutenant PREVOTAT  
Sergent-chef DILLENSEGER

**Suppléants**

~~Lieutenant BELTRAO~~

**Au titre de l'Union départementale :** ~~Lieutenant Emmanuel DUPONT.~~

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, adopte le principe d'un taux de promotion à 50 % pour les avancements du grade de lieutenant 2ème classe au grade de lieutenant 1ère classe (décret 2012-522 du 20 avril 2012).

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 33 : Indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

**Titulaires**

~~M. Albéric de MONTGOLFIER~~  
~~M. Michel BOISARD~~  
M. Charles BONISSOL  
M. Michel DEPREZ  
M. Jean-Pierre GABORIAU  
M. Didier GARNIER  
M. Christian GIGON  
~~M. Jean Pierre GORGES~~

**Suppléants**

~~M. Laurent LECLERCQ~~  
~~Mme Danièle MASSOT~~  
~~M. Daniel FRARD~~  
~~M. Jacques LEMARE~~  
~~M. Gérard FOURRE~~  
~~M. Philippe RUHLMANN~~  
~~M. Michel TEILLEUX~~

**Titulaires**

M. Marc GUERRINI  
~~M. François HUWART~~  
M. Jacky JAULNEAU  
~~M. Dominique LEBLOND~~  
~~M. Nicolas PILLEUX~~  
Mme Françoise RAMOND  
M. Claude TEROUINARD

**Suppléants**

~~M. Eric CERARD~~  
~~M. Jean-François PICHERY~~  
~~M. Dominique DOUSSET~~  
~~M. Jean-François MANCEAU~~  
M. Claude JONNIER  
~~Mme Elisabeth FROMONT~~

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, ~~médecin colonel SERRANO~~, et les membres de la CATSIS :

**Titulaires**

~~Commandant ACHARD~~  
Adjudant-chef CHERON

**Suppléants**

Capitaine LECUIROT  
Sergent-chef QUERU

**Titulaires**

Lieutenant PREVOTAT  
Sergent-chef DILLENSEGER

**Suppléants**

~~Lieutenant BELTRAO~~

**Au titre de l'Union départementale :** ~~Lieutenant Emmanuel DUPONT.~~

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

**le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les modalités de dédommagement des sapeurs-pompiers volontaires détaillées dans l'annexe jointe.**

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 34 : Tutorat d'apprentissage

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>M. Albéric de MONTGOLFIER</del>		M. Marc GUERRINI	<del>M. Eric GERARD</del>
<del>M. Michel BOISARD</del>	<del>M. Laurent LECLERCQ</del>	<del>M. François HUWART</del>	<del>M. Jean-François PICHERY</del>
M. Charles BONISSOL	<del>Mme Danièle MASSOT</del>	M. Jacky JAULNEAU	<del>M. Dominique DOUSSET</del>
M. Michel DEPREZ	<del>M. Daniel FRARD</del>	<del>M. Dominique LEBLOND</del>	<del>M. Jean-François MANCEAU</del>
M. Jean-Pierre GABORIAU	<del>M. Jacques LEMARE</del>	<del>M. Nicolas PILLEUX</del>	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	<del>M. Gérard FOURRE</del>	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	<del>M. Philippe RUHLMANN</del>	M. Claude TEROUINARD	<del>Mme Elisabeth FROMONT</del>
<del>M. Jean-Pierre GORGES</del>	<del>M. Michel TEILLEUX</del>		

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, ~~médecin colonel SERRANO~~, et les membres de la CATSIS :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>Commandant ACHARD</del>	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	<del>Lieutenant BELTRAO</del>
Adjudant-chef CHERON	<del>Sergent-chef QUERU</del>	<del>Sergent-chef DILLENSEGER</del>	

**Au titre de l'Union départementale :** ~~Lieutenant Emmanuel DUPONT.~~

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

**le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le SDIS à accueillir un apprenti et, dans ce cadre, confirme M. Patrick HUBERT dans ses fonctions de tuteur.**

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA 2012 – 35 : Organisation d'un concours de sapeurs-pompiers professionnels de 1ère classe

### Réunion du 23 novembre 2012

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 14 novembre 2012, s'est réuni le 23 novembre 2012, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>M. Albéric de MONTGOLFIER</del>		M. Marc GUERRINI	<del>M. Eric GERARD</del>
<del>M. Michel BOISARD</del>	<del>M. Laurent LECLERCQ</del>	<del>M. François HUWART</del>	<del>M. Jean-François PICHERY</del>
M. Charles BONISSOL	<del>Mme Danièle MASSOT</del>	M. Jacky JAULNEAU	<del>M. Dominique DOUSSET</del>
M. Michel DEPREZ	<del>M. Daniel FRARD</del>	<del>M. Dominique LEBLOND</del>	<del>M. Jean-François MANCEAU</del>
M. Jean-Pierre GABORIAU	<del>M. Jacques LEMARE</del>	<del>M. Nicolas PILLEUX</del>	M. Claude JONNIER
M. Didier GARNIER	<del>M. Gérard FOURRE</del>	Mme Françoise RAMOND	
M. Christian GIGON	<del>M. Philippe RUHMANN</del>	M. Claude TEROUINARD	<del>Mme Elisabeth FROMONT</del>
<del>M. Jean-Pierre GORGES</del>	<del>M. Michel TEILLEUX</del>		

**Pouvoir(s) :** M. de MONTGOLFIER donne pouvoir à M. GABORIAU M. HUWART donne pouvoir à M. GIGON

**Membres de droit :** M. Didier MARTIN, préfet d'Eure-et-Loir et M. Guillaume ROBILLARD, directeur de cabinet de M. le préfet.

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel VANDENHOVE, médecin colonel SERRANO, et les membres de la CATSIS :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<del>Commandant ACHARD</del>	Capitaine LECUIROT	Lieutenant PREVOTAT	<del>Lieutenant BELTRAO</del>
Adjudant-chef CHERON	<del>Sergent-chef QUERU</del>	<del>Sergent-chef DILLENGEGER</del>	

**Au titre de l'Union départementale :** ~~Lieutenant Emmanuel DUPONT.~~

**Assistait également à la séance :** M. Jean-François CASADEI, payeur départemental.

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, régulièrement convoqués, en date du 22 novembre 2012, sur proposition de M. le vice-président,

le conseil d'administration, à l'unanimité, émet un avis de principe sur la signature d'une convention avec le SDIS de la Seine-Maritime, organisateur d'un concours de sapeurs-pompiers professionnels de 1ère classe. Cette convention permet de réserver 13 places pour le SDIS d'Eure-et-Loir sur leurs listes d'aptitude en contrepartie d'un paiement de 1 500 € par place, soit une somme totale de 19 500 €. Cette somme correspond à une estimation totale des frais d'organisation du concours de 690 000 € pour 334 places ouvertes.

A l'issue du concours, le calcul sera de nouveau effectué et l'excédent perçu sera distribué au prorata des contributions.

La convention prévoit également qu'à l'issue de la validité des listes d'aptitude, un point sera effectué sur les recrutements effectivement réalisés et qu'il sera procédé à un remboursement des participations perçues en excédent.

Cette convention sera signée par le président qui a reçu délégation du conseil d'administration par délibération n° CA 2011-13 du 15 avril 2011.

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 4 décembre 2012  
et de la publication dans le recueil n° 2012-11 le : 11 décembre 2012

Pour le président et par délégation,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

---

## **Arrêtés**

---

Chartres, le 22 octobre 2012

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

**Réf. : SPV - 2012 - 1875 : Réengagement**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de Dominique GOURCI au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (Infirmier Départementale) ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêtent**

**Article 1** - À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, l'Infirmier chef Dominique GOURCI (matricule n° 1538), sapeur-pompier volontaire, né le 23 octobre 1962 à Combres (28), est réengagé pour une nouvelle période de cinq ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (Infirmier Départementale).

**Article 2** - À Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - À Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Didier MARTIN**

Chartres, le 22 octobre 2012

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

**Réf. : SPV - 2012 – 1878 : radiation des contrôles**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande de résiliation d'engagement au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir présentée le 3 août 2012, par Nicolas MÉNAGER ;

Vu l'avis du 19 septembre 2012, du chef du groupement territorial Nord ;

Vu l'avis du chef du pôle opérations ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêtent**

**Article 1** - La demande de résiliation d'engagement du caporal-chef Nicolas MÉNAGER (matricule n° 5809), né le 30 novembre 1982 à Bourg-en-Bresse (01), sapeur-pompier volontaire au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir (chef du centre d'intervention de Boutigny-Prouais), est acceptée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012. De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles de ce centre à cette même date. Il conserve son engagement au CTA-CODIS.

**Article 2** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Didier MARTIN**

Chartres, le 22 octobre 2012

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

**Réf. : SPV - 2012 - 1879 : Nomination**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la proposition du 25 septembre 2012, du chef du groupement territorial Nord, de nommer le lieutenant Cédric ROBERGE en tant que chef du centre de secours de Nogent-le-Roi ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêté**

**Article 1** - À compter du 18 novembre 2012, le lieutenant Cédric ROBERGE (matricule n° 2309), né le 15 décembre 1974 à Dreux (28), est nommé chef du centre de secours de Nogent-le-Roi, au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir.

**Article 2** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Didier MARTIN**

Chartres, le 29 octobre 2012

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

**Réf. : SPV - 2012 - 1898 : Intérim**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté n° SPV-2012-1085 du 26 septembre 2012, prononçant la nomination du chef de groupement par intérim de David POUBEL ;

Vu l'organigramme adopté par le conseil d'administration du SDIS lors de sa séance du 10 février 2011 ;

Considérant que le poste de chef du groupement médical est vacant depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

**arrêtent**

**Article 1** - L'Article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 septembre 2012 susvisé est modifié comme suit « À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, le médecin capitaine David POUBEL (matricule n° 5928), né le 11 avril 1973 à Ruffec (16), est nommé chef de groupement par intérim (service santé et secours médical - secteur direction) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir. (pour régularisation).

**Article 2** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Didier MARTIN**

Chartres, le 29 octobre 2012

Le préfet d'Eure-et-Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

**DIRECTION**

**Pôle ressources humaines**

**Groupement des ressources humaines**

**Service sapeurs-pompiers volontaires**

**Réf. : SPV - 2012 - 1899 : Intérim**

Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la proposition du 25 septembre 2012, du chef du groupement territorial Nord, de nommer par intérim le lieutenant Flavien BREGEON en tant que chef du centre d'intervention de Boutigny-Prouais ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps ;

**arrêtent**

**Article 1** - À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, le lieutenant Flavien BREGEON (matricule n° 6301), né le 22 décembre 1987 à Cholet (49), est nommé par intérim, chef du centre d'intervention de Boutigny-Prouais, au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir.

**Article 2** - Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président,**

**Le préfet,**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Didier MARTIN**